CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1e. POUR LA FEUILLE SEULEMENT—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2e. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3e. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins avant que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4e. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et trente cents pour chaque insertion subséquente.

5e. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront traités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6e. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7e. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis communément usités, à un prix raisonnables.

8e. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9e. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10e. Les portants de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURRAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 5 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans, Les Mardis, Jeudis, Samedis.
Du Bayou Sara. Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour la Mobile, Belozi, et les ports intermédiaires.—Le steamer MERCHANT, capt. Swiler, partira du railroad jeudi au matin, 9 du courant, à l'arrivée des chars de 8 heures, pour lesdits ports. Pour passage seulement s'adresser à bord au capit. Swiler, ou à
7 juin JOHN KILSHAW, jr.

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et ses ports intermédiaires.—Le steamer MANCHESTER, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à
BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—27 rue Gravier.

POUR MOBILE—Le bateau à basse pression MERCHANT, capitaine Swiler, partir décormais régulièrement le Mercredi et Jeudi de chaque mois pour Mobile, les ports intermédiaires et Nelle-Orléans. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à JOHN KILSHAW, JR.
[21 mai]

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier JOHN SERGEANT, capt. Vandyke, ayant partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à
2 juin JAMES REED & Co. 25 Royale.
Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter le Delaware. 2 juin

POUR NEW YORK—Le brick COURAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds d'eau avec endossement, le reste de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à
1juin JAS. REED & Co.
EASTMAN & BRITTON, 20 V. Levée.

POUR PHILADELPHIE.—Le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de son cargaison engagée, partira le 20 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 82 ou à
JS. REED & Co.
mai rue Royale, No. 35
Le navire Edward Bonaffe sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

POUR BOSTON—Le beau navire fin voilier TUSCANY, capit. Littlefield, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour environ quatre ou cinq passagers, s'adresser au capitaine à bord, en face le marché aux légumes, ou à
7 juin-10 GODFREY BLOSSMAN & Co.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire AMBASSADOR, qui doit faire voile dans quelques jours, peut encore charger 200 balles de coton. (7 juin) LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA Texas—La goélette fine voilière, SHENANDOAH, capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
30 mai WM. BRYAN, 38, Nlle-Levée.

POUR BRAZORIA, (Texas.)—La goélette passebout régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
25 mai J. REED & Co. rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemotte, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à
1 juin HARROD & QUARLES, 24, Douane.

POUR LA HAVANE—La goélette passebout CHARMANT, capitaine Cockerill. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à (7 juin) R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS—La jolie goélette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment de port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brisk fin voilier—la SÉNÉGALAIS, capt. Guereult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à
KOHN, DARON & Co. [19 avl

A PRETER.—La goélette FLORA, capitaine Appleman, du port de 800 barils, calant 5. 1/2 pieds d'eau avec sa cargaison, est prête à faire voile. Pour les conditions, s'adresser à JAS. REED & Co.
7 juin rue Royale No. 35

AVIS—A vendre au comptant, ou à terme avec endossement, la belle goélette MESSENGER, de 93 tonneaux. S'adresser pour la visiter à bord, au bassin du canal de la Banque, ou à M. A. CHOPPARD, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.
6 juin—6,3ps

A PRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1300 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A PRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Freeman. S'adresser à
6 avril HARROD & QUARLES, 24, Douane.

A PRETER—Le brick fin voilier SARREN, capt. Vandelton, du port de 230 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
12 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A PRETER—La barque anglaise A. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 8½ 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars—27 R. & J. CURRELL.

A PRETER (pour un des ports du Sud)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE.—La jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A VENDRE—Actions des Banques de Carrollton, des Artisans et Négocians, du Caïs, de l'Union, des Amélioration, des Compagnies d'Assurances des Négocians, de l'Atlantique et du Commerce; des presses d'Orléans et de la Levée; de l'ancienne Compagnie des Architectes de 1828; et de la Compagnie du Railroad Pontchartrain, par
4 juin EDWARD GOTTSCHALK, courtier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—MME. Pesnard, accoucheuse, a transféré son domicile de la rue Ste. Anne à la rue St. Philippe, maison haute du Docteur Martin, entre les rues Royale et Bourbon. 1 juin

Avis divers.

BANQUE DE LA LOUISIANE.—Le comité de direction, d'après le vœu du trésor national, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout souscripteur qui paiera par anticipation une partie ou le montant total du sol sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ces paiements, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiements qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Bâton Rouge, Bayou Sarah, Opelousas et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adresser jusqu'au dit jour les demandes dans les bureaux de la Banque.
26 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD
DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.—UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 45 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que ledits paiements devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
15 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836.—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BAGOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.—LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—27

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

DE CARROLLTON.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6
" " 8
" " 10
" " 12
" à cheval à 3 heures de l'après-midi,
" " 6
" " 8 heures du soir,
à cheval à 10
DE LA NOUVELLE-ORLEANS:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9
" " 11
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3
" " 5
" " 7
" " 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partiront de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.

Nlle-Orléans, 15 avril 1836. L. R. GENERES.
22 avril

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre] Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartements et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins.
25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars—27 A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 106 rue de Chartres.

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandant expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m dans les bureaux de la compagnie.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.—CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. John chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.
Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain 12 du courant à 5 heures précises du matin. Armement complet, tenue d'été et en pompons. Par ordre du major.
7 juin A. SCHREIBER, Adjt. major

CAZADORES Voluntos del Estado.—La compagnia tomará las armas el Domingo 12 del corriente a las nueve de la mañana, reunendose en el pagrage de costumbre. Siendo esta reunion para tratar materias importantes se recomienda a los miembros la mas escasta puntualidad. Uniforme, casaca de paño y pantalon blanco. De orden del capitan Dn. J Penas
7 de junio SLAS GUARDIA, sargento 1o.

CAZADORES DE ORLEANS—La compañia se reunira el Jueves 9 del corriente a las 7 en punto de la tarde para asambleas general. Punto de reunion el de costumbre Calle de Sta Felipe De orden del capitan,
JOSE M. BUSTAMENTE.
6 de junio Sargento 1o

AVIS—Attendu qu'il est positif que Alexandre Murray Caw, appartenant autrefois à la maison J. E. Poizat & co, de St. Thomas, s'est livré à des opérations illégales et répudiables à la dite maison, et a depuis quitté l'île; les soussignés en voient dans la nécessité d'annoncer que le dit Alexander Murray Caw n'est plus associé de la maison J. E. Poizat & co., et conséquemment qu'aucune opération faite ou commencée par lui sur sera considérée obligatoire pour nous.
Saint Thomas, 25 avril 1836.
27 mai—12 J. R. POIZAT & Co.

INFIRMERIE FRANKLIN.—CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzenberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov 27

Nouvelles Marchandises du Printemps.—DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu, par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Londres, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à banquets; 3 do de jaconas peintes; 2 do do à petits dessins, 10 cartons mousselines brodées à raies de satin et à carreaux; 6 do. do. jaconas à carreaux et à raies; 5 caisses batiste, demi-batiste et jaconas organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et brodées à l'aiguille; toile pour moustiquaires; percales do. 3 pièces toile fine d'Irlande et Barnsby, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 3 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de batiste, broderies de Paris, et à grande ourlets à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, poulx de soie; 1 caisse hernanis et florenes, couleurs de fantaisie; bombazines françaises; mérinos du thibet et de cachemire; assortiment considérable d'abrodées de Paris, schalls et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c. &c.
25 fev—n

CAFE & SUCRE—300 sacs Café de St. Yago 100 barils Sucre de la Louisiane, en magasin et à vendre par
31 mai THOMAS BARRETT & Co.

A VENDRE—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars m L. MILLAUDON.

HUILE DE LIN en barils—En débarquement de la goélette Helena Catharina, d'Amsterdam, et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
24 mai rue Bienville No 45

CHARBON DE FORGE de la meilleure qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à bon prix, par
30 mai WE & R MURPHY, 132, Bassin.

PROSPECTUS.

De l'institution classique et commerciale de New-York.

LES patrons et amis du pensionnat tenu par le soussigné, au no. 7 Beaver street, et le public en général, sont prévenus qu'il sera transporté, à dater de ci-dessous, le 1er mai, à Bloomingdale, où une propriété de l'environ dix acres d'étendue a été achetée dans l'intention d'y placer ledit établissement et l'entourer d'avantages si grands qu'il puisse réunir les suffrages de tous les parens et mériter d'être soutenu par ceux qui s'intéressent à la cause de l'éducation.

Pour combiner d'une manière efficace les avantages d'une résidence à la campagne et à la ville, il a fallu beaucoup de soin pour choisir une localité convenable. Le premier point était de s'assurer d'une situation salubre, placée assez près de la ville pour obtenir que les maîtres de langues modernes et d'arts d'agrémens fussent exacts. Une des parties les plus importantes du système poursuivi dans ce pensionnat a toujours été d'engager les maîtres professeurs pour les différens départemens du Français, de l'Espagnol, du Dessin, de la Musique, la Danse et l'Escrime; et comme ces professeurs ne peuvent dévouer tout leur tems à un seul établissement, il faut alors se placer à telle distance de la ville qu'ils puissent venir avec ponctualité et sans inconvénient.

La situation qui a été choisie réunit ces deux avantages dans leur plus grande étendue. Elle est salubre; et point a déjà été depuis si longtemps été mis à l'épreuve qu'il serait superflu d'en parler si ce n'est pour l'information des étrangers. Cette propriété a été occupée pendant plusieurs années par M. Bansell et plus tard par M. Domingux, qui y ont tenu un établissement du même genre. Pendant tout cet tems, cette charmante résidence a joui de la meilleure réputation sous le rapport de la salubrité et des agrémens de la campagne. On ne pourrait peut-être pas trouver sur toute l'île un endroit qui soit plus convenable pour y établir et tenir une institution.

La maison est située sur une colline, dominant la rivière Hudson, dont elle commande une vue superbe et dont elle n'est éloigné que d'un demi-mille. La distance à la ville est de 5 milles et au Harlem railroad d'environ 1 mille. Elle a été bâtie expressément pour une école et lorsque les améliorations et additions projetées seront entièrement achevées, l'édifice formera un établissement qui ne sera surpassé par aucun autre dans l'état de N York, sous le rapport des avantages et des nombreuses commodités qu'il offre aux élèves.

Le plan d'instruction et le système général adopté par le soussigné sont soumis au public depuis cinq ans. Ce temps est suffisant pour permettre de juger des bienfaits qui peuvent en résulter. L'étendue d'un article de journal ne permet pas d'entrer dans de très longs détails sur ce système. Les parens qui pourraient désirer des explications à cet égard peuvent obtenir un prospectus de l'institution, en s'adressant au Principal, dans Beaver street, jusqu'au 1er mai, et après cette époque à l'établissement même à Bloomingdale et aux magasins de librairie de MM. Wiley et Long, Berard & Mondon et R. Lockwood, dans cette ville.

Les personnes dont les noms suivent, ont bien voulu se charger de donner tous les renseignemens nécessaires aux étrangers et à ceux qui résident loin de New-York; leur témoignage est fondé sur leur propre expérience et leur connaissance personnelle. Le soussigné espère donc, avec confiance, que leur recommandation en aura d'autant plus de poids.

MM. B Aymar & co.
Joseph Bouchaud
James M Fielding,
Andrew Foster,
E N Bibby, M D
W B Lawrence,
W C Rhinelander,
James Duane Livingston,
MM. J M Wainwright, D D
Harison G. Otis,
MM. Dufour Frères, à la Nouvelle Orléans.
MM. Davis & Brooks
Gordon Hoffman,
Archibald Rogers
David Clarkson,
Joseph Kernochan
Benjamin McVickar, M-D
John S Shermerhorn.

Les conditions d'admission de l'école sont $400 par année, payables d'avance, chaque semestre, les 1er. mars et 1er. septembre. Lorsqu'un élève entre dans l'établissement à une époque qui ne sera pas au terme régulier, il ne sera porté au débit de ses parens ou de son tuteur que la proportion due pour le temps jusqu'au commencement du prochain semestre, afin de tenir en parfait ordre toute la comptabilité de l'établissement. Aucun élève ne sera admis pour un terme moindre de six mois. Le prix ci-dessus de $400 par année comprend la pension et l'instruction du cours complet d'études, ainsi que les dépenses incidentes telles que le blanchissage, le raccommodage du linge et vêtemens, le papiers et les plumes, et le chauffage.

Les seules dépenses additionnelles qui ne dépendent pas des circonstances et que l'on ne peut prévoir. Les vacances sont le mois d'août, une semaine pour les fêtes de Noël et une pour celles de Pâques.

Le cours d'études est étendu et varié; il embrasse les langues grecque, latine, française et espagnole; les mathématiques, l'écriture, l'arithmétique et la tenue des livres; l'histoire naturelle, la chimie, à l'aide d'un appareil très bien composé, la musique, le dessin, l'histoire ancienne et moderne, la géographie, les antiquités grecques et romaines, l'usage des sphères terrestre et céleste, l'élocution, la lecture, la grammaire anglaise, l'orthographe, l'art de la composition en latin et en anglais, la correspondance familière.

La danse et l'escrime sont payées à part.

Par le tableau qui précède, il est aisé de voir que l'éducation de la jeunesse peut être faite de manière à remplir les vœux des parents. Dans le système qui régit l'établissement, deux points essentiels sont observés. D'abord aucune branche de l'éducation d'un élève, une fois entreprise, n'est négligée; ensuite, le plan des études peut être modifié, les leçons sont parfaitement préparées pour toute espèce de professions qu'ils peuvent choisir. La langue française est parlée pendant les exercices et généralement aussi en tout tems et partout, dans l'établissement.

Les professeurs et maîtres employés dans l'institution, sont pour les langues modernes, soit pour les arts d'agrémens, les suivans:

M. Le Petit de Billiers, professeur des langues française et espagnole.

M. Henri Picard, autrefois professeur de langues modernes à l'Académie d'Albany, maître de français, résidant dans l'établissement.

M. F. Grain, professeur de dessin.

M. Alexandre Fyfe, professeur de musique.

M. Charrauad, maître de danse.

Ces différens professeurs, avec des maîtres adjoints pour les mathématiques et l'enseignement classique constituent un corps capable de réaliser un système d'éducation générale, qui devra donner aux parens cette satisfaction qu'ils peuvent désirer. Leurs enfans recevront les élémens de toutes les sciences nécessaires pour se rendre utiles un jour, comme hommes bien élevés. Il est présumable que personne ne manquera d'apprécier les immenses avantages que donne l'enseignement d'un aussi grand nombre de sciences et arts, dans le même établissement.

Les soussignés recevront le 1er mai, à sa résidence dans Beaver street, les demandes d'admission qui lui seraient adressées et les visites de parens.
3 juin—8,2ps R. TOWNSEND HUDDART.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8911—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—J. Marchesseau contre ses créanciers.—La cession de propriété par le pétitionnaire est acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée dans l'étude de M. H Cénas, notaire, samedi, dix-huitième jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires des insolvable; et qu'en même temps toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés soient suspendues. Et il est de plus ordonné que MM. Lawrence et Winthrop, avocats sont nommés pour représenter les créanciers absens dans cette affaire. Par ordre de la cour.—Au Greffe, Nouvelle Orléans, 14 mai 1836.
16 mai—10,2ps A. PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8922—John Carnes (en prison) contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit débiteur insolvable aient à donner leurs raisons en pleine cour, mercredi 24 juin, pourquoi la pétition dudit pétitionnaire ne serait pas accordée; et en attendant que toutes procédures contre sa personne et sa propriété soient suspendues.

Par ordre de la cour—Bureau du greffe, 31 mai 1836.
1 juin—4ps P. A. GUYOL, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8,928—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—4 juin 1836—Benjamin Briol, maintenant détenu, contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine cour, le 25ème jour de juin courant, pour y délibérer sur la demande du pétitionnaire; et en attendant toutes procédures contre sa personne et sa propriété sont suspendues. Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 4 juin 1836.
6 juin—7,3ps P. A. GUYOL, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8932—William H Sumner & Cie. Brown & Erwing et Charles Ely contre A. McLean—pour une cession forcée. Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Un ordre de séquestre est lancé contre la propriété de A. McLean, qui pourra être trouvée dans la juridiction de cette cour, une assemblée des créanciers dudit A. McLean aura lieu dans l'étude de Félix Grime, notaire, samedi 9 juillet prochain, pour nommer des syndics qui devront prendre possession de la propriété de l'insolvable et la régir au profit de ses créanciers absens; et en attendant, il est ordonné que toutes procédures contre sa personne ou ses propriétés soient suspendues. Extrait des minutes. Bureau du Greffe, 6 juin 1836.
7 juin—9,3ps ARMAND PITOT, Greffier

A VENDRE—Par le soussigné en débarquement du brick Globe, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge nouveau; 75 demi barriques vin blanc Sauterne, 30 demi pipes eau de vie cognac, de prunes; 3 balles drap. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de vins en barriques, en caisses et liqueurs assorties. Plus, ayant droit au drawback, indiennes françaises, chambergouilles, mantilles, alépines et bretelles de gomme élastique.
26 mai OSMIN BIGOURDAN.

WESTERN Insurance Stock, wanted by
m. y 31—3t THOS. FELLOWS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour des Preuves tenue par le juge soussigné, en vertu d'un décret de l'honorable cour des Preuves, sous et pour la paroisse de St. Bernard, rendu le 23 mai courant, dans l'affaire de madame Evelina Duverzé, veuve Charles Godefroy Olivier, tutrice de ses enfans mineurs, Pierre Eléaud et Jean Baptiste Olivier, pour la partage des propriétés qu'ils possèdent en commun avec les demandeurs.

Il sera vendu par le juge soussigné samedi le 25 de juin 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession du feu Charles Godefroy Olivier, conjointement avec Pierre Eléaud et Jean Baptiste Olivier, savoir:

1. Un habitation établie en sucrerie, située en la paroisse de St. Bernard, sur le Bayou aux Bœufs, à environ huit milles du fleuve Mississipi, mesurant 21 arpens quatorze toises et quatre pieds de face des deux bords du Bayou aux Bœufs, ayant quarante arpens de profondeur sur le côté nord-est dudit Bayou et trente arpens de profondeur sur le côté sud-ouest dudit bayou bornée à la ligne supérieure et des deux bords dudit bayou pour la propriété de M. Antoine Murrero et à la ligne inférieure aussi des deux bords dudit Bayou par l'habitation de Madame Veuve Nicolas Godefroy Olivier, ensemble avec les édifices, instruments aratoires, et autres objets qui sont attachés à ladite habitation.

2. Un morceau de terre, situé à environ cents arpens au dessus de l'habitation susdite, mesurant trois arpens vingt et une toises et cinq pied de face des deux bords du Bayou aux Bœufs, ayant une profondeur de quarante arpens sur la rive nord-est dudit bayou et trente arpens sur la rive sud-ouest dudit bayou, borné à la ligne supérieure des deux bords du bayou par l'habitation de M. Jacques Tontant et à la ligne inférieure aussi des deux bords dudit bayou par la propriété de M. Félix Murrero.

3. Un autre morceau de terre situé à l'endroit appelé Bankeck, à environ neuf milles au dessus de l'habitation susdite, ayant trois arpens de face des deux bords du Bayou aux Bœufs sur une profondeur de quarante arpens sur la rive Est dudit bayou, et de trente arpens de profondeur sur la rive ouest dudit bayou: borné à la ligne supérieure des deux bords du bayou par la propriété de M. Félix Murrero et à la limite inférieure aussi des deux bords dudit bayou par la propriété de M Juan Alfonso.

Et les quarante quatre esclaves suivans:

Fortune, âgé de 50 ans; Paul 50 ans, Charles 40 ans, Jean Louis 70 ans; Bill 38 ans; Antoine 37 ans; François Moulongue 55 ans; Alexis 26 ans; André 27 ans; Ned 27 ans; Philip 35 ans, Jim Winter 22 ans; Anthony 33 ans; Cyrus 30 ans; Sandy 27 ans; Absalom 45 ans; Isaac 25 ans; Rubin 25 ans; Dick 20 ans; Miguel 50 ans, Jim Mendez 35 ans; James 3 ans; Gabriel 30 ans; Joe Amédé 45 ans; William 21 ans; Joe Martin 30 ans; Emon 30 ans; Peter 21 ans; Cipy 18 ans; François 16 ans; Hetty 50 ans; Félicie 40 ans; Rachel 28 ans; Betty 68 ans; Celia 44 ans et son enfant Lisa 10 ans; Eugénie 16 ans; Emilia 13 ans; Willis 20 ans; Tom 5 ans; Anthony 31 ans; François Lebou 80 ans; Jose Marie 80 ans et Esther 68 ans.

Quatorze pièces de bœufs et seize chevaux.

Conditions: Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, chevaux, bœufs, deux lots de terre et la quarante quatre esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme. Les acquéreurs des propriétés ci-dessus décrites et les esclaves seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction et M. Jean Baptiste Olivier, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera un intérêt de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé.

Les propriétés et esclaves seront aux risques des acquéreurs du jour de l'adjudication, et ne seront livrés qu'après que les conditions de ladite adjudication auront été remplies.

Paroisse St. Bernard, le 13 mai 1836.
OCTAVE S ROUSSEAU,
24 m i-6 1ps juge.

Daniel Murphy vs. Calvin Sawyer.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, le 10 juin prochain 1836, à midi, les propriétés ci-après décrites appartenant au défendeur, savoir:

Deux lots de terre étant et se trouvant dans la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les nos 1 et 2 sur un plan levé par le géomètre soussigné, le 1er 1835 et 1836, notaire public, le 24 juillet 1835. Lesdits lots mesurant chacun trente et un pieds un pouce de face à la rue Cutler, et cent trente trois pieds sept pouces de profondeur, pour payer et satisfaire la demande dudit plaintif comme suit, savoir: cent soixante piastres et soixante six cent s deux tiers avec intérêt depuis le 24 avril 1835, comptant, et deux parties de somme payables l'une en 1837, et l'autre le 27 avril 1838, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir

Paroisse de Jefferson, le 9 mai 1836
11 mai JACQUES CHARBONNET, jr., shérif.

Georg Addison vs. Amanda Nott.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le vingt de juin prochain, 1836, à midi, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, la moitié indivise des propriétés ci-après décrites appartenant au défendeur, saisie par moi pour satisfaire la demande du plaintif, savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et désignés par les lettres suivantes K et L. Le lot portant la lettre K formant conjointe des rues Sarpaire et St. Charles public, et mesurant soixante pieds de face audit chemin public et s'étendant dans la profondeur jusqu'à la ligne Mississipi. 2. L'autre lot V, adjoignant le lot ci-dessus décrit et mesurant seulement trente cinq pieds de face et la même profondeur que le lot X. Conditions, comptant.

Paroisse de Jefferson, 17 mai 1836.
18 mai JACQUES CHARBONNET, shérif.

VENTE PAR LE SHERIFF.
Les héritiers d'Elkins